

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### I - PREAMBULE

**Le montant des dépenses réelles de fonctionnement** est de 2 559 658.54 € (+2.75 % // 2016).

Le montant total des dépenses de fonctionnement (ordres + réelles) de l'exercice s'élève à 2 662 603.07 €. Les charges sont pratiquement constantes par rapport à 2016.

Ces dépenses représentent **1 382 € par habitant**.

**Les recettes réelles de fonctionnement** sont de 3 065 288 € (-1.40 %//2016).

Le montant global des recettes de fonctionnement (ordre +réel) de l'exercice est de 3 194 196.99 € soit une baisse de 1.50 % // 2016.

Ces recettes représentent **1 674 € par habitant**.

La section de fonctionnement dégage **un résultat global de 531 593.92 €** + les excédents de 2016 : 90 316.55 € soit un total de **621 910. 47 €**.

Celui-ci va permettre de couvrir le montant des restes à réaliser qui sont de 569 870.16 €.

Le solde (52 040.31 €) sera reporté en section de fonctionnement en 2018.

## **II - ANALYSE DES RATIOS PAR MADAME DE VETTOR – TRESORIERE DE LA COMMUNE**

### **Le score de la commune**

**Ce score** aussi appelé cotation ou note est un élément qui permet de situer chaque commune de France à partir du document unique qu'est le compte de gestion.

Il existe pour chaque commune ou EPCI et son examen est le même pour toutes les communes.

Il permet d'apprécier la santé financière de la commune

Pour mémoire, le réseau d'alerte de la DGFIP établit les seuils suivant :

De 0 à 30 seuil d'alerte : les communes sont en difficultés financières

De 30 à 50 : la situation financière de la commune reste fragile

Au-delà de 50 : la santé financière varie de correcte à très bonne

Pour Penestin le score global s'élève à **74.5**. Il diminue légèrement par rapport 2016 mais traduit une très bonne santé financière.

### **La capacité d'autofinancement (CAF)**

**La CAF brute** est égale aux produits réels de fonctionnement - les charges réelles de fonctionnement

**La CAF nette** est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité.

Pour 2017, **la capacité d'autofinancement brute s'élève à 590 604 €** soit **325 € par habitant**. Elle est en légère baisse par rapport à 2016 mais reste d'un bon niveau.

### **Le ratio de rigidité :**

Ce ratio évalue le poids des charges « incompressibles » pour la collectivité : salaires, participations obligatoires et charges financières. Il est de 42.19 % pour 2017. Il est en légère augmentation // 2016 (41.99 %). Il évolue régulièrement depuis 2013 mais reste très bon.

### **Le ratio d'endettement**

Ce ratio permet d'apprécier la solvabilité de la commune.

La dette globale de la commune s'élève à un peu plus de **1 910 000 €**.

Ce ratio est de **0,64 pour 2017** ce qui veut dire que si la commune souhaite rembourser sa dette avec ses produits il lui faudra environ 6 mois pour la couvrir.

Le taux d'autofinancement brut s'élève à 3.23, ce qui indique qu'il faudrait un peu plus de 3 années de CAF pour rembourser entièrement la dette. (3.41 en 2016)

La dette communale est contenue depuis plusieurs années.

Malgré deux emprunts souscrits en 2015 (600 000 €) et 2016 (650 000 €), un désendettement de 180 000 € par an environ est constaté.

**L'encours total de dette par habitant** au 31/12/2017 est de **1 050 €**.

**Le coefficient d'autofinancement courant (CAC)**

Ce ratio établit la réelle mesure de l'autofinancement.

Il représente ce qu'il reste à la commune après le règlement des charges incompressibles, les autres charges et le remboursement du capital de la dette, rapporté aux produits qui sont de 3 001 906 € pour 2017. Ce taux est de 90 %.

Il reste donc **10 % de ces produits pour investir sur de nouveaux projets.**

On parle alors d'épargne nette qui est souvent située entre 3 et 6 %.

Ce ratio est donc très correct.

**Madame DE VETTOR conclut la présentation en disant que :**

**« La situation financière de la commune est bonne »**

### **III – ANALYSE PAR CHAPITRE**

#### **A – DEPENSES**

**Rappel : le montant des dépenses réelles de fonctionnement** est de 2 559 658.54 € (+2.75 % // 2016).  
Le montant total des dépenses de fonctionnement (ordres + réelles) de l'exercice s'élève à 2 662 603.07 €

#### **CHAP 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL : 854 535.12 € (+5.10 % //2016 soit 41 471.52 €)**

Des augmentations (par rapport aux prévisions), dues principalement aux comptes suivants :

Compte 60612 Energie-électricité.

Ce compte enregistre une augmentation de 11 065 € par rapport aux prévisions. Ceci est dû à deux anomalies sur un logement saisonnier qui enregistre une facture de 9 500 € et la caserne des pompiers + 1500 €. Ces dysfonctionnements sont en cours d'analyse avec le fournisseur.

Compte 60623 Alimentation +306.81 €

Compte 60628 Autres fournitures non stockées : +779.63 €

Compte 60631 Produits d'entretien : +1 323.29 € (compte prévu au plus juste mais besoin de réassort dans le courant de l'année pour l'acquisition de sacs poubelles)

Compte 60636 Vêtements de travail : +224.11 € (besoin pour les nouvelles embauches)

Compte 6068 : + 1496.61 € (fournitures espaces verts notamment)

Compte 6135 locations mobilières + 5 732.30 € (ST 5096,46 €, animations 947,52 €, bâtiments 1 542,03 €, benne amiante sdf 1 578,14 €, Espaces verts 2 495,34 €, batterie véhicule elec 1 226,40 €)

Comptes 615 Entretien bâtiments : +9 967.53 €. Ceci est notamment lié à la rénovation de la toiture de la salle des fêtes. Cette dépense n'est pas récurrente puisqu'elle concerne de la rénovation de bâtiment.

Compte 6156 maintenance : +8 777.96 €, maintenance plus importante car mise en place d'un contrat d'entretien pour les pompes à chaleur.

Compte 6262 : frais de télécommunication : + 2 513.34 € (augmentation des forfaits mobiles)

Compte 6288 Services extérieurs : + 5087.74 € (des dépenses 2016 soldées en 2017 CPIE, cyber Fédé de 2014, séance piscine année scolaire 2016/2017 pour les deux écoles + 1<sup>er</sup> trimestre 2017 pour l'école privée, changement de prestataire, facturation différente)

Des dépenses qui baissent, notamment sur :

- l'eau et l'assainissement : 3 660.41 €(-16 %)

- les combustibles – 7 448 €,(- 50 %)

- la fourniture de petit équipement pour l'entretien des bâtiments notamment, – 13 504.34 € par rapport au prévisionnel,( - 12 %).

- Fournitures de voirie -29 825.37 €(- 41%)
- Entretien des terrains ( - 43 %)
- Entretien des réseaux : (-38 %)
- Entretien du matériel roulant -21 %, et non roulant : -27 %
- Frais de déplacement du personnel -45 %
- Concours divers : -4 720.18 € soit -34 %. Ce compte concerne les cotisations auprès d'associations partenaires (CPIE, ASL, BRUDED, CAUE....)

#### **012- CHARGES DE PERSONNEL 1 197 395.04 € SOIT -7 % par rapport au prévisionnel**

Ce chapitre concerne les charges brutes de personnel sans déduire les remboursements pour arrêt ou accident ainsi que les aides de l'Etat pour les contrats aidés.

Soit un total à déduire de :

Remboursement maladie et accidents : - 68 856.59 €

Contrats aidés : -46 745.79 € (charges 53 470 – aides de l'Etat : 46 745.79 : reste à charge pour la commune : 6 724.47 €)

Soit des charges de personnel nettes de 1 081 792.66 € (2016 = 1 109 138.14 €) – 2.46 % // 2016

*40 % du total des dépenses*

#### **014 ATTENUATION DE PRODUITS**

Ce chapitre concerne les régularisations sur impôts, le Fond de péréquation intercommunal et communal(FPIC) prévu 40808 €, comptabilisé 30 628 € (la différence sera comptabilisée en 2018) et les attributions de compensations négatives, pour 2017 sont de 47 763 €

#### **CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

Prévu 380 240 € réalisé 380 235.37 €.

Ce chapitre concerne notamment la ligne des subventions, pour laquelle les prévisions budgétaires étaient trop justes. Trop de reliquats de 2016 reportés en 2017, Convention école 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre 23 727.76 €, solde fédé 32 950.54 €. A revoir pour le BP 2018.

#### **CHAP 66 CHARGES FINANCIERES**

Prévu 49 500 € réalisé 47 502.91 €. Ce chapitre concerne les remboursements d'intérêts (en 2016 49 643.79 € - 4.31 %)

#### **CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES**

Prévu 890 € réalisé 490.10 €

## **B - RECETTES**

**Rappel : Les recettes réelles de fonctionnement sont de 3 065 288 € (-1.40 %//2016) pour un montant global de recettes de fonctionnement de l'exercice de 3 194 196.99 € soit une baisse de 1.50 % // 2016.**

### **CHAP 013 ATTENUATION DE CHARGES**

Prévu 30 000 €, perçu 68 856.59 €, cf chapitre charges de personnel. Il s'agit de remboursements sur rémunérations ;

### **CHAP 70 Produits des services du domaine et ventes diverses.**

Prévu 77 530 €, encaissé 79 637.51 € soit + 2 107.51 € (en baisse de 0.96 % // à 2016)

### **CHAP 73 IMPOTS ET TAXES**

Prévu 2 022 581 €, encaissé 2 036 506.71 €

Dont impôts directs : 1 750 592 € (dont TH 812 231 €, TF 869 011 € et TFNB 69 350 €) + 2.15 % // 2016

Taxe de séjour prévu 125 000 €, encaissé 111 791.10 €.

Des versements tardifs pour deux campings importants (38 000 € reçu en janvier et l'autre estimé à 15 000 € en attente de versement).

### **CHAP 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**

Prévu 795 692 € encaissé 835 426.13 ;

Ce chapitre concerne notamment les dotations de l'état dont la DGF, reçu 499 196 €

*Evolution de la DGF depuis 2013 :*

2013	2014	2015	2016	2017
656 267 €	631 748 €	585 626 €	524 854 €	499 196 €
	-24 519	- 46 122 €	- 60 772 €	- 25 658 €

Une baisse de plus de 157 000 € depuis 2013.

Dotation de solidarité rurale + 19 162 € // prévisions soit 179 162 €

### **CHAP 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**

Prévu 22 500.00 €, encaissé : 24 711.61 €

Revenus des immeubles + 11 % par rapport au prévisionnel (location salle LPB 11 714.05 €, en 2016 : 6 910.90 €, foyer 1 495 €- en 2016 : 513 €)

### **CHAP 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Prévu 7600 €, encaissé 20 138 € (+12 538 €) dont

- Pénalités de retard sur marché de signalisation : 2 202.45 €
- Remboursement assurance sur dommages : 5 124.42 €
- Cession de matériel : 12 700 €

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Montant des dépenses réelles d'investissement 1 628 999.09 €**

**CHAPITRE 16** remboursements de capital : 284 990.77 € (prévu 285 000 €)

La commune a contracté un emprunt de 600 000 € fin 2016 afin de financer les investissements 2016 en reste à réaliser et en prévision de la dette foncière auprès de l'EPF.

Une augmentation globale de ce chapitre de 12 730 € par rapport à 2016 est constatée pour une nouvelle échéance annuelle de 37 264 €. Le remboursement de la dette est donc très faiblement impacté par ce nouvel emprunt. Une dette qui est largement maîtrisée par des emprunts qui arrivent à termes, et un marché propice car des taux très faibles.

**CHAPITRE 20**, Voté : 35 000 €, réalisé : 9 424.43 €, en reste à réaliser 25 575 €

Ce chapitre concerne les dépenses liées à l'élaboration du PLU et différentes études, 7 470 € pour la réhabilitation de l'ancienne Mairie/gendarmerie reportés en 2018.

**CHAPITRE 21** voté 701 471.72 €, réalisé 183 655.99 €, en reste à réaliser : 517 815 €

Ce chapitre concerne l'achat de terrains. Le montant des restes à réaliser s'explique par l'engagement que nous avons auprès de l'EPF depuis quelques années et dont les 1<sup>ers</sup> remboursements surviennent en 2018.

Pour ce qui est des réalisations 2017 il s'agit :

De nouvelles jardinières, matériel pour la voirie et les espaces verts, changement des postes informatiques pour la 2<sup>ème</sup> tranche, renouvellement de mobilier, panneaux informations plages, auto laveuse à la salle Lucien Petit Breton, Guirlandes et divers petits investissements.

### **DETAILS DES OPERATIONS D'EQUIPEMENTS : cf tableau ci-joint**

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 327 743.64 € pour une prévision de 2 401 930.05 € dont 879 033.35 € d'excédent 2016.

Un reste à réaliser de 184 920 € à reporter en 2018.

Les principales recettes proviennent de :

**CHAPITRE 10 DOTATIONS ET FONDS DIVERS 1 151 555.16 €**

- FCTVA : 154 157 €
- Taxes d'urbanisme : 149 967 €
- Excédents de fonctionnement capitalisés (couverture des restes à réaliser 2016) 847 430.66 €

**CHAPITRE 13 SUBVENTIONS 176 188.48 €**

DIVERS 28 923.90 € (Remboursement AFUL 10 571.59 €, Morbihan énergie 12 990.67, EADM : 5361.64 €)

REGION : 1 950 € (Avance sur achat véhicule électrique)

DEPARTEMENT DU MORBIHAN : 108 375.58 € (46 592.40 pour la voirie, 24 971.24 € pour les bâtiments, 36 811.94 € pour l'aménagement de voies douces)

CAP ATLANTIQUE : 36 939 € (Borne électrique 600 €, Fond concours voirie 36 339 €)

**RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Réel – 301 255.45 €

Résultat global 2017 : - 327 219.55 €

Excédent 2016 : 897 033.35 €

**Soit un résultat de l'exercice de 551 813.80 €**